

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

de Musitechnic Formation

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Techniques de production audio (NNC.OF)

Octobre 2014

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques de production audio* (NNC.0F) et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) de Musitechnic Formation s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès de l'ensemble des collèges privés non subventionnés qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC).

Le rapport d'autoévaluation de Musitechnic Formation a été reçu par la Commission le 22 juillet 2013. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 12 et 13 février 2014¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs², des étudiants et des professionnels. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme et de l'application de la PIEP.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques de Musitechnic Formation et du programme évalué, la Commission présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. Elle porte ensuite un jugement sur le programme lui-même à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages) et la qualité de la gestion du programme. Par ailleurs, elle porte un jugement sur l'application de la PIEP selon les critères de conformité et d'efficacité. Enfin, le rapport traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme et à l'évaluation de l'application de sa PIEP. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études et de l'application de la PIEP.

-
1. Outre le commissaire, M. Benoît Dubreuil, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Jules Bélanger, directeur de la formation continue au Cégep régional de Lanaudière, M^{me} Luce Poulin, directrice adjointe aux études au Collège Mérici, et M^{me} Nadyne Bédard, conseillère pédagogique au Collège de Maisonneuve. Le comité était assisté de M^{me} Claudia Pilote, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Musitechnic Formation est un établissement privé non subventionné situé à Montréal. Il donne de la formation collégiale depuis 1987. Au moment de la visite, le Collège offrait un programme, *Techniques de production audio*, conduisant à une attestation d'études collégiales. Il s'agit de la troisième version du programme, défini en objectifs et standards en 2004 et mis à jour en 2010. Il est offert en anglais et en français.

Le programme *Techniques de production audio* vise à former des personnes aptes à s'intégrer à tous les domaines du marché de l'audio. Il compte 21 1/3 unités et 645 heures d'enseignement réparties en 7 cours et en 3 sessions. Le Collège constate une augmentation constante de l'effectif étudiant depuis 2007. Au moment de la visite, il accueillait 167 étudiants dans son programme. La clientèle étudiante est diversifiée. Elle comprend notamment des gens de l'industrie à la recherche de perfectionnement, des musiciens amateurs ou professionnels qui désirent apprendre à se produire ainsi que des étudiants sans notion en audio ou en musique qui souhaitent apprendre le métier et devenir producteur audio.

La formation est assurée par des chargés de cours œuvrant dans l'industrie. Le Collège emploie 17 chargés de cours et 2 professeurs engagés à temps plein. À la Direction générale s'ajoutent la Direction opérationnelle et technique ainsi que la Direction des études.

En ce qui concerne la PIEP adoptée par son conseil d'administration en avril 2009, elle a été évaluée en mars 2010 par la Commission qui a jugé qu'elle contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. Cette politique a été utilisée par le Collège pour l'autoévaluation du programme.

La démarche d'autoévaluation

L'autoévaluation du programme *Techniques de production audio* et de l'application de la PIEP a été réalisée selon une démarche unique de mars 2013 à juillet 2013. Le Collège a respecté les objets d'évaluation demandés par la Commission et il s'est appuyé sur le mécanisme d'autoévaluation prévu à sa politique. Il a mis en place un comité d'autoévaluation qui était composé de cinq membres, soit le directeur des opérations (Direction opérationnelle et technique), le directeur des études ainsi qu'un professeur, un étudiant diplômé et un représentant du marché du travail. Le comité a élaboré un devis qui a été soumis au directeur général et qui a été adopté par le conseil d'administration en avril 2013. Il a évalué son programme en se basant sur les six critères demandés par la Commission et il a porté un regard critique sur l'application de sa politique selon les critères de conformité et d'efficacité. Un rapport qui présente les résultats des deux volets de sa démarche et qui inclut un plan d'action a été rédigé. Il a été adopté en juillet 2013 par le conseil d'administration du Collège. La Commission estime que le Collège aurait eu avantage à diffuser son rapport à l'ensemble des intervenants concernés par le programme.

Le devis élaboré par le Collège décrit l'état du programme, les enjeux de l'autoévaluation, la méthodologie à employer, le partage des responsabilités ainsi qu'un échéancier. S'agissant de la première évaluation du programme depuis sa révision en 2010, le Collège a choisi comme enjeux les six critères d'évaluation proposés par la Commission afin de réaliser une autoévaluation complète et utile. La Commission estime que le devis a bien guidé l'autoévaluation de Musitechnic Formation.

Le Collège s'est appuyé sur des données documentaires, statistiques et perceptuelles pour réaliser l'autoévaluation de son programme. Le comité a élaboré des questionnaires afin de recueillir des données auprès d'étudiants, de diplômés, de professeurs et d'employeurs. Il a ensuite mis en place une stratégie de communication afin de solliciter la participation aux différents sondages. Les instruments de collecte de données n'ont pas fait l'objet d'une validation, mais des procédures ont été établies afin de garantir la confidentialité des informations. Le comité a également utilisé des données sur les inscriptions, sur les caractéristiques de la clientèle, sur la persévérance, sur la réussite et sur la diplomation. Toutefois, le Collège n'ayant pas compilé ces données dans un système d'information comme le prévoyait la PIEP, la cueillette s'est avérée plus exigeante que prévu. De plus, le comité n'a pas été en mesure de recueillir suffisamment d'informations sur le placement des diplômés et sur les causes d'abandon.

Une analyse des renseignements récoltés, sous l'angle des six critères retenus pour l'évaluation du programme, a permis au comité de produire un constat des forces et des faiblesses du programme et de déterminer une série d'actions qui a été consignée dans un

plan d'action. Parallèlement, le comité a effectué un retour sur sa démarche d'autoévaluation du programme afin d'en apprécier la conformité au contenu de la PIEP et l'efficacité. Pour appuyer son jugement, la Commission a examiné l'ensemble des documents fournis par le Collège dans son rapport d'autoévaluation. Elle a également analysé les plans-cadres du programme, définis par objectifs et standards, les plans de cours élaborés par la direction ainsi que les évaluations finales.

La Commission note que le Collège a recueilli des données pertinentes et généralement suffisantes pour réaliser une analyse approfondie du programme et porter un regard critique sur l'application de sa PIEP. C'est pourquoi elle invite le Collège, lors de sa prochaine évaluation de programme, à s'assurer de recueillir des données suffisantes comme le prévoit sa PIEP et de procéder à une analyse rigoureuse de celles-ci.

En général, la Commission estime que la démarche du Collège a donné une idée juste du programme évalué et qu'elle a permis de traduire la réalité du Collège concernant la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP.

Évaluation du programme

La Commission se prononce sur les résultats et les conclusions de l'établissement sur la qualité du programme évalué. Pour chacun des critères, la Commission fait ses principales constatations, note les points forts et souligne les points à améliorer par rapport à la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence a pour but d'examiner l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants et d'apprécier les mécanismes mis en place pour adapter de façon continue le programme à ces besoins.

Le Collège conclut que son programme est pertinent. Il appuie sa conclusion sur des discussions et des sondages réalisés auprès de professeurs, de diplômés, d'employeurs et de professionnels de l'audio. L'une des sept compétences du programme a initialement été inspirée de celles du diplôme d'études collégiales *Techniques professionnelles de musique et chanson* (551.A0), tandis que les six autres ont été spécifiquement développées par Musitechnic pour répondre aux besoins du programme. Ce dernier a été entièrement revu en 2010 afin de répondre aux besoins des techniques de production actuelles. L'analyse du rapport d'autoévaluation et les témoignages recueillis lors de la visite permettent à la Commission de constater que les compétences du programme sont généralement adaptées aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants.

Selon le sondage effectué auprès d'anciens étudiants qui ont été formés avec le programme révisé, environ la moitié des répondants ont un revenu provenant majoritairement du domaine de l'audio. Le Collège est d'avis que cette donnée doit être nuancée par le fait qu'il est difficile de juger du taux de placement seulement un an et demi après la fin des cours de la cohorte sondée. Il précise que le domaine de l'audio est généralement composé de travailleurs autonomes qui doivent réussir à se tailler une place dans l'industrie. Certains diplômés peuvent ainsi prendre de deux à trois ans avant d'obtenir des contrats ou des clients de façon constante. Par ailleurs, les attentes des étudiants sont variables à l'égard du programme. Pour certains, la finalité recherchée n'est pas d'abord le placement sur le marché du travail, mais l'acquisition de compétences permettant la réalisation de projets personnels ou l'approfondissement de compétences professionnelles. Néanmoins, la Commission estime que l'enjeu du placement est important et invite le Collège à s'en préoccuper.

La Commission observe que Musitechnic Formation dispose de mécanismes de liaison avec les employeurs pour adapter son programme aux besoins du marché du travail. Pour s'assurer d'une mise à jour continue de la formation, le Collège peut, en premier lieu, compter sur ses chargés de cours qui sont tous actifs dans les métiers techniques de l'audio et de la musique. Il utilise également les nombreuses activités qu'il organise annuellement, comme des ateliers ou des conférences offerts par des partenaires de l'industrie, pour valider la pertinence de son programme. Enfin, il est à noter que le Collège est reconnu comme centre de formation par une compagnie de renom qui développe un logiciel répandu de production audio. La Commission estime que la proximité du Collège avec son milieu contribue à maintenir la pertinence de son programme.

Cependant, le Collège ne dispose pas de mécanismes de liaison structurés avec ses diplômés. Il garde contact avec certains d'entre eux à l'aide de sites de réseautage, mais il constate que ce n'est pas suffisant pour effectuer un bon suivi de l'insertion professionnelle de ses finissants. Dans son plan d'action, il prévoit mettre en place une communication officielle en organisant une campagne de recherche d'anciens étudiants, en leur offrant l'accès à des conférences et des ateliers ainsi qu'en organisant une activité de retrouvailles afin de recueillir leur appréciation du programme. Au moment de la visite, le Collège envisageait la mise en place d'un site Internet dédié aux anciens étudiants où ces derniers pourraient mettre à jour un profil et recevoir des offres d'emploi. La Commission invite le Collège à poursuivre le développement de liens structurés avec ses diplômés afin de s'assurer de façon continue que la formation reçue est adaptée aux caractéristiques des étudiants.

En somme, la Commission juge que le programme est dans l'ensemble pertinent; il répond aux besoins des employeurs et aux attentes des étudiants.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence permet d'examiner le choix de cours en relation avec les compétences à développer, l'articulation de la séquence de cours en fonction de la progression des apprentissages ainsi que la charge de travail des étudiants.

Le programme *Techniques de production audio* comporte sept compétences, dont une qui a initialement été inspirée par celles du diplôme d'études collégiales *Techniques professionnelles de musique et chanson* (551.A0). Les six autres compétences ont été spécifiquement développées pour l'AEC par Musitechnic. Chaque compétence est développée dans un seul cours. Les cours sont répartis en 3 sessions composées de 315 heures de théorie, 330 heures de pratique et 315 heures de travail personnel. Le devis local

précise les intentions éducatives du programme et, pour chaque énoncé de compétence, le contexte de réalisation, les éléments de compétence ainsi que les critères de performance. Ces éléments sont repris dans les plans-cadres du Collège qui indiquent également les objectifs d'apprentissage, balisent le contenu des cours et présentent des stratégies d'enseignement et d'apprentissage. Les plans de cours sont institutionnels. Ils énoncent la compétence à atteindre dans le cours, situent le cours à l'intérieur du programme et rappellent les intentions éducatives. Toutefois, les plans de cours ne présentent pas, conformément aux plans-cadres et au devis local, les éléments de compétence ni les standards. La Commission est d'avis que cela nuit à la clarté des liens entre les cours, les compétences à développer et les standards à atteindre. L'autoévaluation a été l'occasion pour le Collège de constater ce manque d'arrimage et, conséquemment, il a spécialement mis sur pied un comité de révision des plans de cours. La Commission estime que le travail de ce comité est essentiel en vue d'assurer la cohérence du programme et c'est pourquoi elle *suggère* au Collège de s'assurer, lors de la révision des plans de cours, que ceux-ci sont élaborés en conformité avec les objectifs et standards du programme.

Par ailleurs, les professeurs et les étudiants (actuels et anciens) estiment que les cours sont ordonnés de façon à tenir compte de la progression des apprentissages et que leur agencement est équilibré d'une session à l'autre. La Commission abonde dans le même sens. Une équipe pédagogique, formée du directeur des opérations, du directeur des études, d'un membre de l'équipe technique et de chargés de cours, est responsable de l'élaboration et de la révision des plans de cours. Elle a notamment revu l'ordre et le contenu d'un cours afin d'insister davantage sur la pratique dès la première session.

Selon le rapport du Collège et les témoignages recueillis lors de la visite, les étudiants sont bien informés des exigences des cours et la charge de travail correspond à ce qui est annoncé.

Compte tenu de l'avis qui précède, la Commission juge que le programme est généralement cohérent.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Ce critère permet d'évaluer l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs des cours et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants, de même que l'encadrement des étudiants et la disponibilité des professeurs.

Le Collège conclut que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats en s'appuyant sur les réponses que les étudiants, les diplômés et les professeurs ont données dans le cadre de l'évaluation du programme.

Musitechnic Formation préconise une approche pédagogique pratique et démonstrative. La Commission a constaté à travers les rencontres effectuées qu'il s'agit d'une des forces du programme.

Les chargés de cours sont appuyés par une équipe technique disponible entre 8 h 30 et 20 h 30 tous les jours. L'équipe est également disponible la fin de semaine. Deux professeurs sont engagés à temps plein, dont un est affecté au suivi des étudiants à titre d'aide pédagogique. Une autre personne responsable de l'organisation pédagogique encadre les activités d'insertion professionnelle. Tous les professeurs possèdent une adresse courriel de Musitechnic Formation et peuvent être facilement contactés en dehors des heures de cours. Ainsi, même si les chargés de cours ne sont pas toujours présents au Collège puisqu'ils sont actifs dans le domaine de l'audio, les étudiants ont toujours accès à du support tant pédagogique que technique. Les étudiants rencontrés au moment de la visite se sont montrés très satisfaits de la disponibilité des professeurs et de l'encadrement offert par les techniciens.

Les présences et les notes obtenues par les étudiants sont consignées en continu à l'aide d'un logiciel, ce qui permet au Collège d'assurer un suivi constant. Chaque semaine, une rencontre avec du personnel permanent permet de cibler les étudiants qui cumulent des absences ou qui n'ont pas obtenu de bons résultats. La liste d'étudiants ainsi produite est transmise à la réception qui communique avec ces derniers afin qu'ils soient rencontrés par un professeur ou par un technicien selon la nature du besoin d'encadrement. Les étudiants peuvent également demander de l'aide en tout temps à la Direction des études qui les dirige vers les bonnes ressources.

Le Collège organise également de nombreuses activités afin de mettre ses étudiants en contact avec l'industrie et soutenir leur insertion professionnelle. Il organise ainsi une rencontre annuelle où des gens du milieu présentent de nouvelles techniques de travail nécessitant les dernières technologies. Les étudiants peuvent aussi participer à des activités d'insertion professionnelle lors d'évènements d'envergure auxquels le Collège s'est associé. Lors de ces activités, Musitechnic Formation emploie un professeur pour encadrer les étudiants qui doivent mettre en pratique leurs apprentissages. Ces activités donnent l'occasion aux participants d'obtenir des lettres de recommandation qui les aideront dans leur éventuelle recherche d'emploi. Cette année, 160 activités d'insertion professionnelle ont été organisées par le Collège.

La Commission juge que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Ce critère a pour but d'évaluer si les différentes ressources sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du programme. Il concerne principalement le nombre de professeurs et leurs compétences. Il touche également la contribution du personnel technique, l'adéquation des aménagements (locaux, plateaux, laboratoires, etc.) et des équipements en fonction des besoins du programme.

Le Collège conclut que les ressources humaines sont l'une des forces du programme et que les ressources matérielles sont adéquates. Il est parvenu à cette conclusion en se basant sur le point de vue des étudiants, des professeurs, des diplômés ainsi que sur l'inventaire des ressources matérielles disponibles dans le Collège.

Deux professeurs permanents à temps plein et dix-sept chargés de cours sont à l'emploi du Collège. Ils sont tous actifs sur le marché du travail dans le domaine de l'audio. L'équipe technique est composée d'un responsable du Service informatique, d'un coordonnateur et de trois techniciens qui offrent à la fois du soutien technique et pédagogique. Selon les données recueillies par le Collège ainsi que les témoignages entendus lors de la visite, les professeurs, les chargés de cours et les techniciens sont qualifiés et en nombre suffisant. De plus, les étudiants ont mentionné que le personnel de l'établissement est dévoué.

Pour donner sa formation, le Collège dispose de 3 salles de cours théorique dont l'une est équipée de 14 stations de travail, de 2 laboratoires avec 14 stations de travail, d'une régie, de 8 studios de travail, de 4 isolements pour la prise de son ainsi que de tout le matériel requis pour la production audio. D'importants investissements ont permis au Collège de rénover ses installations en plus d'investir dans de nouveaux locaux, équipements et logiciels. Musitechnic Formation prévoit investir de façon continue puisque le programme est fortement dépendant de la technologie.

Lors de la journée d'accueil, les étudiants reçoivent une tablette électronique et une suite de logiciels audio. Ils peuvent ainsi accéder à des documents en ligne et apprendre davantage de façon autonome. Ils peuvent également utiliser les laboratoires de l'établissement en dehors des heures de cours. La Commission a pu constater que les étudiants sont satisfaits des ressources mises à leur disposition et elle tient à souligner les efforts déployés par le Collège en vue d'intégrer les nouvelles technologies dans le cadre de sa formation.

La Commission juge que les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme.

L'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages)

Ce critère porte sur la maîtrise par les diplômés des compétences visées par le programme et sur la réussite des étudiants.

Le Collège considère qu'il recrute et admet des étudiants qui satisfont aux conditions d'admission et qui sont capables de réussir dans leur programme. La personne responsable des admissions, qui provient du domaine de l'audio, rencontre toutes les personnes intéressées par le programme afin de vérifier s'il répond à leurs aspirations. Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience en audio ou en musique pour suivre la formation, car le programme couvre les notions de base requises. Les candidats peuvent être admis sans avoir complété leur cinquième secondaire, si le Collège juge leur formation suffisante et si leur cheminement scolaire et professionnel démontre une capacité d'apprentissage et une affinité pour le domaine de l'audio. Le directeur des études et le directeur des opérations peuvent, au besoin, être interpellés dans l'étude de l'admissibilité d'un candidat.

Les données du Collège pour les cohortes de l'été 2011 à l'hiver 2012 indiquent un taux moyen de diplomation de 56 %. Dans son rapport d'évaluation, le Collège souligne que la majorité des abandons sont causés par des problèmes financiers et qu'il envisage pour cette raison d'offrir un horaire permettant une meilleure conciliation travail-études. Il explique également que certains étudiants sont peu préoccupés par la réussite ou la diplomation. Par exemple, le Collège accueille des musiciens qui souhaitent apprendre à s'enregistrer ou des professionnels déjà actifs dans le domaine qui suivent la formation pour parfaire leurs compétences et pour qui la réussite ou la diplomation n'est pas toujours significative. Au moment de la visite, le Collège a également évoqué le fait que d'autres étudiants ne sont pas suffisamment motivés ou ont des problèmes personnels ne leur permettant pas de fournir les efforts nécessaires pour réussir leurs cours. La Commission constate que le Collège n'a pas profité de l'autoévaluation de son programme pour bien documenter et analyser les causes d'abandon. Elle invite le Collège à approfondir les raisons qui mènent une quantité considérable d'étudiants à abandonner la formation avant l'obtention du diplôme et, le cas échéant, à ajuster son processus d'admission pour bien soutenir les candidats dans leur choix vocationnel.

En s'appuyant sur les témoignages recueillis, sur l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) de même que sur l'analyse de l'ensemble des plans de cours et des évaluations finales de cours, la Commission constate que les évaluations correspondent à ce qui est prévu par le plan de cours. Les évaluations finales, qui comprennent des activités pratiques ainsi que des examens théoriques, permettent une évaluation individuelle des étudiants et, puisque les professeurs utilisent les mêmes instruments d'évaluation lorsqu'ils donnent un même cours, l'évaluation des

apprentissages est équivalente et d'un niveau de difficulté généralement suffisant. Toutefois, au regard des plans-cadres et du devis local, les évaluations finales ne sont pas toujours en adéquation avec la ou les compétences du cours, d'un caractère synthèse et d'une pondération suffisante pour s'assurer que la réussite de l'épreuve est déterminante dans la réussite du cours. En raison de ce qui précède,

la Commission recommande à Musitechnic Formation de s'assurer que les évaluations finales permettent de démontrer l'atteinte des objectifs selon les standards.

La Commission juge que le programme n'est que partiellement efficace.

La qualité de la gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Ce critère permet entre autres de considérer les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs ainsi que l'encadrement pédagogique et l'application de la PIEA.

Selon le Collège, le partage des responsabilités favorise une gestion efficace du programme. La Direction générale est responsable des aspects financiers et stratégiques, alors que la Direction des études et la Direction des opérations travaillent conjointement à la gestion des aspects pédagogiques. La petite taille de l'établissement favorise une bonne communication. Selon le rapport du Collège et les témoignages recueillis lors de la visite, les étudiants, les professeurs, les techniciens et les gestionnaires se côtoient quotidiennement, favorisant ainsi les échanges informels et le traitement rapide des questions courantes d'ordre personnel ou pédagogique. Celle-ci utilise un outil pour effectuer le suivi des tâches et elle a également entrepris l'intégration d'un logiciel destiné à centraliser l'information sur les présences, les notes et les horaires, en plus de transmettre les résultats scolaires au Ministère. Les professeurs et les étudiants pourront interagir avec ce logiciel lorsque son implantation sera complétée. Enfin, le Collège organise chaque année deux journées pédagogiques lors desquelles se réunit l'ensemble des professeurs.

Le Collège considère que les mesures d'embauche et d'évaluation des professeurs sont adéquates et répondent aux besoins. L'expérience professionnelle est priorisée au moment de l'embauche. Le Collège privilégie également ses anciens étudiants pour leur connaissance du programme. Les nouveaux professeurs qui le désirent peuvent être jumelés à un professeur qui enseigne la même matière afin de se familiariser avec

l'approche pédagogique du Collège. À la fin de chaque cours, les étudiants remplissent un questionnaire sur le cours et sur l'approche pédagogique du professeur. La direction analyse les résultats des questionnaires et, au besoin, assure un suivi auprès des professeurs concernés.

Dans son plan d'action, le Collège envisage d'améliorer l'encadrement des professeurs en uniformisant les méthodes pédagogiques. Il prévoit notamment expliquer aux professeurs les liens entre les compétences du programme, les plans-cadres et les évaluations. La Commission estime que le Collège gagnerait effectivement à offrir des activités de perfectionnement pédagogique, notamment au sujet de l'approche par compétence, et elle encourage le Collège à mettre en place les actions prévues à son plan d'action.

Le programme est expliqué aux étudiants lors de leur admission au Collège. Une journée d'accueil est offerte aux étudiants qui commencent le programme pour leur expliquer le fonctionnement de l'école ainsi que pour leur présenter le contenu du plan de cours et de la PIEA. Chaque session débute par une rencontre d'orientation et de transition permettant d'expliquer l'approche pédagogique de Musitechnic et le contenu de la session. Les plans de cours sont également présentés au début de chaque cours. Les étudiants rencontrés considèrent être bien informés des objectifs et du contenu du programme ainsi que des normes de fonctionnement du Collège. Ils se disent satisfaits de l'accessibilité de l'administration et du traitement de leurs demandes d'aide.

La Commission juge que la gestion du programme est généralement efficace.

Dans l'ensemble, la Commission note que l'évaluation que le Collège a faite de son programme lui a permis de relever les points forts du programme et les points à améliorer. Le Collège a adopté des pistes d'action qui devraient contribuer à améliorer le programme. Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a proposés et la PIEP de l'établissement, la Commission juge que le programme *Techniques de production audio* comporte des forces et des faiblesses.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation du programme

Le Collège a produit un seul plan d'action qui est en lien avec l'autoévaluation de son programme *Techniques de production audio* et avec l'autoévaluation de l'application de sa politique. Le plan comprend les actions adoptées par le Collège, il indique les personnes responsables de leur mise en œuvre et il inclut un échéancier.

En ce qui concerne le programme, les actions envisagées par le Collège devraient contribuer à l'amélioration de sa qualité. La visite a permis de constater que le Collège

avait déjà entrepris la mise en œuvre de certaines mesures du plan d'action. Il a notamment entrepris l'écriture d'un livre électronique sur l'enregistrement audio et il a formé un comité pour effectuer la révision des plans-cadres, des plans de cours et des évaluations finales de cours.

La Commission estime que les actions envisagées par le Collège sont pertinentes et devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme.

Évaluation de l'application de la politique

Le regard critique posé par l'établissement permet d'examiner la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP et permet également de vérifier si la politique est bien adaptée à sa situation particulière.

Évaluation de la conformité de l'application de la politique

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. L'examen de la conformité vérifie si l'exercice des responsabilités respecte la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et si l'évaluation de programme se déroule selon le processus et les critères prévus dans la politique.

Au terme de son évaluation de programme, le Collège conclut que l'évaluation de son unique programme, soit *Techniques de production audio*, a été réalisée en conformité avec les modalités prévues dans sa politique. Il note cependant qu'une mise à jour de l'article sur le partage des responsabilités est nécessaire compte tenu de la redistribution des responsabilités à l'intérieur du Collège. Il envisage également de mieux définir et d'appliquer les procédures reliées à son système d'information.

La Commission constate que le Collège s'est donné un devis d'évaluation respectant les balises prévues à la PIEP et, bien que son système d'information ne comprenait pas au préalable toutes les informations prévues pour réaliser l'évaluation du programme, le Collège est globalement parvenu à pallier cette lacune en recueillant les données manquantes au moment de l'autoévaluation. Le programme a été évalué selon les six critères prescrits et le rapport a été rédigé conformément à la politique. Toutefois, comme le souligne le Collège, le partage des responsabilités et la gestion du système d'information devront être revus afin de rendre les pratiques du Collège conformes à la PIEP.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP faite par Musitechnic Formation a été, dans l'ensemble, conforme aux dispositions de sa politique. Elle note que le Collège prévoit réviser sa PIEP afin qu'elle corresponde aux pratiques.

Évaluation de l'efficacité de l'application de la politique

L'examen de l'efficacité vérifie si les résultats attendus par l'application de la politique sont atteints. L'établissement aura vérifié si l'application de sa politique est propre à soutenir la prise de décisions relatives à la gestion du programme, si elle a un impact sur

son amélioration et si l'évaluation conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme.

Le Collège est d'avis qu'il a atteint ses objectifs visant l'amélioration continue de la qualité de la formation offerte aux étudiants. Il considère que sa politique lui a permis de poser un diagnostic juste sur l'état du programme et de cibler des pistes d'action concrètes. L'analyse que la Commission a réalisée du rapport d'autoévaluation du programme et du rapport d'évaluation de l'application de la PIEP, des documents complémentaires ainsi que des témoignages recueillis lui permet d'être globalement du même avis que le Collège.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP a été efficace. L'évaluation du programme *Techniques de production audio* a permis à l'établissement de démontrer la qualité de la mise en œuvre du programme, d'en relever les points à améliorer et d'entreprendre des actions en conséquence.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation de l'application de la PIEP

Le plan d'action prévoit la révision de la PIEA afin de redéfinir le partage des responsabilités en tenant compte de la restructuration des postes à l'interne. Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège constate qu'une révision semblable devra également être effectuée avec la PIEP. Au moment de la visite, le Collège a confirmé que la révision prévue à son plan d'action s'appliquait aux deux politiques. L'échéance prévue a cependant été reportée. Le Collège prévoit procéder à la révision de ses politiques au cours de l'année 2014.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Techniques de production audio* de Musitechnic comporte des forces et des faiblesses. De plus, elle juge que l'application faite par le Collège de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes lors de l'évaluation de son programme **a été efficace et généralement conforme.**

Au nombre des points forts du programme, la Commission relève les divers mécanismes de liaison avec les employeurs et le milieu de l'audio, les méthodes pédagogiques stimulantes, la disponibilité ainsi que l'encadrement offerts aux étudiants par les professeurs et les techniciens, les efforts déployés en vue d'intégrer les nouvelles technologies dans le cadre du programme, la satisfaction des étudiants et la qualité de la communication au sein de l'établissement. Toutefois, bien que la Commission juge que le programme est généralement cohérent, elle suggère au Collège de s'assurer, lors de la révision des plans de cours, que ceux-ci sont élaborés en conformité avec les objectifs et standards du programme. Par ailleurs, la Commission recommande à Musitechnic Formation de s'assurer que les évaluations finales permettent de démontrer l'atteinte des objectifs selon les standards.

La Commission est d'avis que l'application de la PIEP faite par Musitechnic Formation a été généralement conforme. Elle note que le Collège prévoit réviser sa politique afin qu'elle corresponde au nouveau partage des responsabilités. Sur le plan de l'efficacité, les travaux d'évaluation du programme *Techniques de production audio* ont permis au Collège de poser un diagnostic juste de la mise en œuvre du programme et d'en relever les forces et les points à améliorer.

La Commission estime que Musitechnic Formation a produit un plan d'action comprenant des mesures qui devraient contribuer à améliorer la qualité du programme et l'application de sa PIEP.

La Commission note que la démarche appliquée par le Collège lui a généralement permis de donner une idée juste du programme et de traduire sa réalité concernant la conformité et l'efficacité de l'application de sa politique.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Techniques de production audio* (NNC.0F) et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), Musitechnic Formation souscrit aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission. Le Collège a en outre apporté certaines précisions dont la Commission a tenu compte dans la version définitive de son rapport d'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente